

Synthèse du relevé de conclusions du Conseil d'Administration n°35

Lundi 26 novembre 2018 – Club TP 90 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

Participants

La séance est co-présidée par Erwan LEMARCHAND et Georges LE CORRE.

1. Fonctionnement général de l'Observatoire national et élection anticipée des membres du nouveau Bureau de l'association

Comme indiqué dans le relevé de décisions du CA n°34 tenu le 24 septembre 2018, un conseil d'administration extraordinaire est convoqué ce lundi 26 novembre afin de retrouver un fonctionnement le plus optimal possible et préparer au mieux les élections plénières qui se tiendront durant l'AG 2019.

Pour la succession de Denis ROYNETTE au poste de Président de l'ON, une seule candidature a été présentée. Suite au vote effectué à main levée, George LE CORRE est élu à l'unanimité au poste de Président.

Pour l'élection du 2nd vice président qui revient aux représentants des exploitants, une seule et unique candidature a également été présentée. Suite au nouveau vote à main levée, Eric LESAGE est donc élu à l'unanimité à la 2nde vice présidence.

Il est par ailleurs convenu que l'administration (DGPR) participe désormais aux réunions du Bureau qui se tiennent entre les CA.

Dans sa composition actuelle, le Bureau se présente donc comme suit :

- **Président : AITF** (représentée par Georges LE CORRE)
- **Premier Vice-Président : FNTP** (représentée par Thierry LIROLA)
- **Second Vice-Président : GDRF** (représenté par Eric LESAGE)
- **Trésorier : CGT** (représentée par Jean-Pierre BRAZZINI)

2. Bilan de l'AG 2018

Les retours concernant l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 8 octobre dernier sont unanimes. Les participants ont notamment souligné la richesse du contenu proposé ainsi que la pertinence des interventions, en particulier sur le sujet du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Profiter de la portée de l'AG pour mettre en avant un sujet « phare » avec des intervenants hors ON revêt un réel intérêt et a été particulièrement apprécié.

Valoriser le travail réalisé au sein des GP apparaît également comme essentiel. Beaucoup de travail a été effectué cette année, notamment sur le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation (GP8) et la refonte complète du site de l'ON (GP1).

www.observatoire-national-dt-dict.fr

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Président de l'Observatoire national DT-DICT
GRDF 6, rue Condorcet 75009 PARIS

3. Point sur l'état d'avancement de la refonte du site internet de l'ON

Une présentation « live » du futur site, de ses nouvelles fonctionnalités et modules, est effectuée en séance par Eric LESAGE et Tamara LEYLAVERGNE.

Les membres du GP1 effectueront une dernière revue avant mise en ligne.

4. Points divers

a. Formalisation des missions confiées aux membres du CA

Cf. document *Note missions membres CA*.

Il convient tout d'abord de noter que toute évolution nécessitera de modifier les statuts de l'Association.

Dans un souci d'efficacité, il est retenu d'établir chaque année une feuille de route reprenant les priorités de l'année en cours. Si le Président conserve par ailleurs son rôle de représentation, trois interlocuteurs susceptibles d'interagir avec les OR seront désignés, parmi lesquels un interlocuteur privilégié.

Pour un pilotage optimal, un point systématique sur l'état de l'art des différents groupes projets sera intégré à l'ordre du jour de chaque CA.

Concernant la communication, un aspect primordial qu'il convient de ne pas négliger, il a été proposé de désigner au sein du CA un responsable communication. C'est Eric LESAGE, déjà animateur du GP1, qui s'en chargera.

Une formalisation selon un modèle de lettre de mission sera réalisée et sa validation devra être prononcée lors du prochain CA.

b. Actualités réglementaires

Le nouveau décret (22 octobre 2018) relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution a été publié au JO le 24 octobre dernier. La publication de l'arrêté portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement, devrait intervenir dans la semaine (*nota : a été publié au JO le 30 novembre*).

Il convient de noter qu'une disposition initialement prévue dans le projet de texte a été retirée suite au passage en Conseil d'Etat. Il s'agit de celle définissant les modalités de prise en charge des coûts de réparation en cas d'endommagements de réseaux situés au-delà de la zone d'incertitude donnée par l'exploitant.

Concernant l'arrêté, la disposition visant à supprimer l'obligation d'AIPR pour les suiveurs d'engins qui ne dispose d'aucune date d'entrée en vigueur, a été retirée suite au COCT. La rédaction actuelle est par conséquent conservée.

Cet arrêté valide également le fascicule 2 révisé du guide d'application de la réglementation avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Une mise en ligne fiche par fiche sera effectuée sur le portail de l'INERIS « Construire sans détruire ». Une note a par ailleurs été rédigée afin d'attirer l'attention du lecteur sur les parties récemment modifiées. Le fascicule 1, toujours en cours de modification, rentrera lui en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

L'arrêté « Guichet Unique » fixant pour l'année 2018 le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement vient d'être publié au JO le 24 novembre dernier. Suite au changement du mode de calcul (linéaire anciennement, ZIO nouvellement), le nombre d'exploitants augmentera sensiblement.

Enfin, les 3 arrêtés fixant la liste des certificats, diplômes et titres de qualification professionnelle gérés par les ministères concernés et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux, sont en cours de finalisation et devraient être publiés rapidement.

c. Retour des GPs

- **GP1**
 - i. Voir plus haut.
- **GP2**
 - i. Les indicateurs des exploitants à mi-2018 sont disponibles (voir annexe du relevé de décisions). Une réunion se tient ce vendredi 30 novembre et où sera notamment évoqué l'élargissement de l'assiette des indicateurs statistiques.
- **GP4**
 - i. Le cahier des charges est quasi finalisé et sera bouclé début 2019.
- **GP5**
 - i. La version v24 sera mise en production le 18 janvier 2019 avec fermeture du GU pendant tout le weekend.
 - ii. La version v25 a pris du retard. La plateforme de qualification (recette) sera ouverte le 3 décembre prochain.
 - iii. Le GU dédié aux particuliers prévoyant des travaux devrait voir le jour fin 2019. Une réunion spécifique est prévue le 16 janvier 2019 à 14h dans les locaux de l'INERIS.
- **GP6**
 - i. Eric LESAGE propose d'effectuer un point courant 2019. Lionel THOVERT est chargé de l'organiser.
- **GP6**
 - i. Un nouvel animateur sera soumis d'ici la fin de l'année. Si jamais il s'avérait que la FNEDRE ne reprenne pas le flambeau, alors Robert OLIVE le reprendrait à titre personnel.
- **GP8**
 - i. Le fascicule 2 a été envoyé la semaine passée aux membres du sous-groupe ainsi qu'à l'INERIS pour intégration fiche par fiche.
- **GP9**
 - Les nouvelles questions définies dans le cadre de la passerelle HE/AIPR ne pourront être intégrées aux questionnaires qu'à compter du moment où la norme HF/BF sera applicable et la passerelle reconnue par la DGT. La passerelle pour les travaux exclusivement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains figure quant à elle dans l'arrêté du 26 octobre 2018.
- **GP10**
 - i. La réunion de lancement se tiendra ce mercredi 28 novembre au siège de l'AMF à Paris.

5. Agenda

La prochaine réunion du Conseil d'administration (n°36) est fixée au **jeudi 7 février 2019, à 9h30 dans les locaux de l'INERIS à Paris.**

La suivante (CA n°37) est fixée au mardi **9 avril 2019 à 9h30, dans les locaux de GRDF** 6 rue Condorcet 75009 Paris.

L'**Assemblée générale annuelle** est d'ores et déjà fixée au **11 juin 2019**. Elle se déroulera **au siège de la FNCCR**, 20 Boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.